

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2014

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le trois juin deux mil quatorze, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

#### PRESENTS

Jean Paul OLLIVIER, Annie CABASSE-LAROCHE, Valérie MICHAU, Sébastien PERRIN, Ludivine BRACA SOLER, Jean Christophe MILLIOT, Joëlle NEVEUX, Thierry CALVET, Nicole LOTITO, Francesco LIO, Michelle LETOT, Claude ICHARD, Colette ANGLADE, Paul HEIM, Jean Pierre LECHENE, Florent VILLANOVA, Michel TING, Philippe LEFEVRE, Sylvie SERGE CABITEN (*jusqu'à la question n° 31*), Dominique MAZIER BRIAL, Stéphanie SEMSIOGLU, Josette MIMOUNI, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Joël PASQUETTE, Jacky GROS

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

André COURTIL	a donné pouvoir à	Michèle LETOT
René CORGNOLO	a donné pouvoir à	Annie CABASSE LAROCHE
Pascale TESSONNEAU	a donné pouvoir à	Jean CAYRON
Sylvie SERGE CABITEN	a donné pouvoir à	M. le Maire ( <i>à partir de la Question n° 32</i> )

#### ABSENTS

La séance est ouverte à 9heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

#### I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Sébastien PERRIN, 4ème Adjoint, est élu « secrétaire de séance ».

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

#### II - ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES 20 FEVRIER, 4 AVRIL ET 18 AVRIL 2014

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 20 février, 4 avril et 18 avril 2014 sont adoptés.

**VOTE : 25 voix POUR**

**8 ABSTENTIONS** ((Jean CAYRON (et pouvoir de Pascale TESSONNEAU), Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

#### III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

#### **1 CREATION DE LA COMMISSION « CULTURE – PATRIMOINE »**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** la création de la Commission «Culture et Patrimoine»,

**FIXE** à 7 le nombre des membres de ladite commission,

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,

**ELIT** en qualité de membres de cette Commission :

M. Jean Paul OLLIVIER – Mme Joëlle NEVEUX – Mme Sylvie SERGE CABITEN – Mme Dominique MAZIER BRIAL - M. Francesco LIO – M. Joël PASQUETTE – M. Jean CAYRON

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**2 CREATION DE LA COMMISSION « AFFAIRES SCOLAIRES – SPORTS – LOISIRS – JEUNESSE »**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** la création de la Commission «Affaires scolaires – Sports – Loisirs - Jeunesse»,

**FIXE** à 7 le nombre des membres de ladite commission,

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,

**ELIT** en qualité de membres de cette Commission :

Mme Valérie MICHAU - Mme Joëlle NEVEUX - M. Jean Christophe MILLIOT – M. Florent VILLANOVA - M. Francesco LIO – M. Joël PASQUETTE – M. Gilbert BRANCHET

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**3 CREATION DE LA COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES »**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** la création de la Commission «Affaires Sociales»,

**FIXE** à 7 le nombre des membres de ladite commission,

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,

**ELIT** en qualité de membres de cette Commission :

Mme Nicole LOTITO – M. Jean Christophe MILLIOT – Mme Annie CABASSE LAROCHE – M. René CORGNOLO – Mme Joëlle NEVEUX - M. Francesco LIO – M. Joël PASQUETTE

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**4 CREATION DE LA COMMISSION « FINANCES PUBLIQUES ET ADMINISTRATION GENERALE »**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** la création de la Commission «Finances Publiques et Administration Générale»,

**FIXE** à 7 le nombre des membres de ladite commission,

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,

**ELIT** en qualité de membres de cette Commission :

M. Jean Christophe MILLIOT – M. Jean Pierre LECHENE - Mme Joëlle NEVEUX – Mme Stéphanie SEMSIOGLU - M. Francesco LIO – M. Joël PASQUETTE – Mme Josette MIMOUNI

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**5 CREATION DE LA COMMISSION « URBANISME – TRAVAUX – MER – LITTORAL – FONCIER »**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** la création de la Commission «Urbanisme – Travaux – Mer – Littoral – Foncier »

**FIXE** à 7 le nombre des membres de ladite commission,

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,

**ELIT** en qualité de membres de cette Commission :

Mme Ludivine BRACA SOLER – Mme Michèle LETOT – M. Jacky GROS – M. André COURTIL - M. Francesco LIO – M. Joël PASQUETTE – M. Gilbert BRANCHET

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**6 CREATION DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – FORET – SANTE PUBLIQUE – SECURITE – RISQUES MAJEURS »**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** la création de la Commission «Environnement – cadre de vie – forêt – santé publique – sécurité – risques majeurs»,

**FIXE** à 7 le nombre des membres de ladite commission,

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,

**ELIT** en qualité de membres de cette Commission :

M. Jacky GROS – M. Thierry CALVET – M. Michel TING – M. Paul HEIM - M. Francesco LIO – M. Joël PASQUETTE – M. Arnaud PLASSE

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**7 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**ELIT** en qualité de délégués pour siéger au sein de la C.L.E.C.T. :

2 délégués :

M Luc JOUSSE et M. Jean Paul OLLIVIER.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

- 8 COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DESIGNATION DES MEMBRES**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**ELIT** en qualité de membres de cette Commission :  
5 membres titulaires :  
M. Jean Paul OLLIVIER – M. André COURTIL – M. Florent VILLANOVA – M. Philippe LEFEVRE – Mme Anissa NAAMANE  
5 membres suppléants :  
M. Thierry CALVET – M. René CORGNOLO – Mme Valérie MICHAU – M. Michel TING – M. Yoann GNERUCCI  
*Le vote à bulletins secrets a donné les résultats suivants :*  
**VOTE : 33 votants**  
**32 voix POUR la liste proposée**  
**1 bulletin BLANC**
- 9 CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**DÉCIDE** la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,  
**FIXE** à 10 le nombre des membres de ladite commission, outre son Président, à savoir : 5 représentants du Conseil Municipal et 5 suppléants, 5 représentants d’usagers et 5 suppléants désignés par le Conseil Municipal,  
**ELIT** en qualité de membres pour siéger au sein de cette Commission :  
Représentants du Conseil Municipal :  
5 membres titulaires :  
M. André COURTIL – M. Francesco LIO – Mme Colette ANGLADE – M. J. Christophe MILLIOT – M. Gilbert BRANCHET  
5 membres suppléants :  
Mme Joëlle NEVEUX – Mme Ludivine BRACA SOLER – M. Jean Paul OLLIVIER – M. Thierry CALVET – Mme Josette MIMOUNI  
Représentants d’associations locales :  
5 Membres titulaires :  
Mme Hélène KALFON – M. Bernard GEROUVILLE – Mme Fabienne BOQUET – Mme Simone OUSSELY – Mme Annick GARNERIN  
5 Membres suppléants :  
M. Claude OLLIER – M. Jacques DEWEZ – M. Yves DE MEYER – M. Gérard BRUN – Mme Suzanne NEDELEC  
**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**
- 10 SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**ELIT** en qualité de membres pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Massif des Maures :  
1 titulaire :  
Mme Dominique MAZIER BRIAL  
1 suppléant :  
M. Paul HEIM  
*Le vote à bulletins secrets a donné les résultats suivants :*  
**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**
- 11 COMMISSION INTERCOMMUNALE D’AMENAGEMENT FONCIER (C.I.A.F.) – DESIGNATION DES MEMBRES**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**DÉCIDE**, à l’unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l’élection des membres de cette commission,  
**ELIT** en qualité de membres pour siéger au sein de la Commission Intercommunale d’Aménagement Foncier (C.I.A.F.) :  
2 titulaires :  
M. Philippe AUDA  
M. Olivier CAUVIN  
1 suppléant :  
M. David RUFFRAY  
**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**
- 12 SEM S.A.R.A. – DESIGNATION D’UN MEMBRE DELEGUE SUPPLEMENTAIRE**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**DÉCIDE** à l’unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret conformément à l’article L.2121.21 du Code

Général des Collectivités Territoriales pour désigner en son sein 1 délégué supplémentaire comme mandataire représentant la Commune au Conseil d'Administration de la SARA,

**AUTORISE** les représentants de la collectivité auprès de la société d'économie mixte à percevoir une rémunération ou des avantages particuliers, tels que les jetons de présence, dans la limite des montants maximum pouvant être autorisés par la réglementation.

**ELIT** en qualité de membre délégué supplémentaire pour siéger au sein de la SEM SARA :

Mme Annie CABASSE LAROCHE.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

### 13 SEM S.A.R.A – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET NOUVELLE DENOMINATION

Après débat, le Conseil Municipal :

**AGREE** la modification de l'objet social des statuts de la SEM SARA, ainsi que la nouvelle dénomination de la SEM, par la dénomination S.E.M. S.A.R.G.E.T. (Société d'Aménagement Roquebrunoise de Gestion Evènementielle et Touristique),

**APPROUVE** la nouvelle formulation de l'objet social précisé dans l'article 3 des statuts de la SEM ainsi que sa nouvelle dénomination précisé dans l'article 2 des dits statuts,

**AUTORISE** M. le Maire, le représentant du Conseil Municipal de Roquebrune-sur-Argens, siégeant à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM à faire approuver la modification de l'objet social ainsi que la nouvelle dénomination lors de l'assemblée générale extraordinaire.

**VOTE : 25 voix POUR**

**8 voix CONTRE** ((Jean CAYRON (et pouvoir de Pascale TESSONNEAU), Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

### 14 PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STATION NAUTIQUE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS »

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention de partenariat pour le développement du ski nautique entre la Commune, et l'association STATION NAUTIQUE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, sise ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS (83520), 12 avenue Gabriel Péri, représentée par sa Présidente, M<sup>me</sup> Séverine ROGER, dûment habilitée à cet effet,

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat, et les pièces en résultant, ayant pour principal objectif de valoriser et initier la pratique de ce sport auprès des jeunes de la Commune.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

*10H55 - M. le Maire, M. Jean Paul OLLIVIER, Mme Annie CABASSE LAROCHE et M. Sébastien PERRIN, membres du l'Office de Tourisme, sortent ; Mme Michèle LETOT est désignée Présidente de séance et présente la question suivante.*

### 15 AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DES ISSAMBRES – CESSIION DES LOTS 33 ET 34 DE LA COPROPRIETE CADASTREE SECTION CD N° 470 SIS PLACE SAN PEIRE AU PROFIT DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la cession au profit de l'Office Intercommunal de Tourisme Pays Mer Estérel de deux maisons de village formant les lots n° 33 et 34 de la copropriété cadastrée section CD N° 470, sise place San Peïre aux Issambres, moyennant le prix de 731 500 €, sur la base des estimations de France Domaine,

**AUTORISE** l'Office Intercommunal de Tourisme Pays Mer Estérel à prendre possession des biens précités par anticipation,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette cession et notamment l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maîtres JANER et BRINES, Notaires à Roquebrune sur Argens,

**DIT** que la recette correspondante sera inscrite au Budget Communal de l'exercice courant.

**VOTE : 21 voix POUR**

**8 voix CONTRE** (Jean CAYRON et pouvoir de Pascale TESSONNEAU, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

*10h58 M. le Maire, M. Jean Paul OLLIVIER, Mme Annie CABASSE LAROCHE et M. Sébastien PERRIN, membres du l'Office de Tourisme, reviennent en séance et M. le Maire reprend la présidente de la séance.*

### 16 INCORPORATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'ALLEE DES GALAPAGOS AUX ISSAMBRES PARCELLES CADASTREES CH N° 492 ET CH N° 344

Après débat, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la cession à l'euro symbolique non recouvrable, d'accord entre les parties, par M. Jean-Baptiste GIBOIN au profit de la Commune, de la parcelle cadastrée section CH n° 492, d'une contenance de 1 050 m<sup>2</sup>, constituant l'assiette de la voie dénommée « Allée des Galapagos », ainsi que la parcelle cadastrée section CH n° 344, d'une contenance de 945 m<sup>2</sup>, sises lieu-dit « Les Agasses » aux Issambres,

**AUTORISE** M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession au profit de la Commune, qui sera passé en la forme administrative, et à signer toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,

**AUTORISE** M. Jean-Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification, ainsi que tout document relatif à ce dossier,

**DECIDE** du classement dans le domaine public communal de cette voie dès lors que ces formalités auront été accomplies.

**VOTE : 25 voix POUR**

**8 voix CONTRE** (Jean CAYRON et pouvoir de Pascale TESSONNEAU, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

**17 PASSATION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SCA LES PLATANES VAUDOIS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la passation d'un bail emphytéotique par la SCA LES PLATANES DE VAUDOIS au profit de la Commune de Roquebrune-sur-Argens,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit bail emphytéotique en l'Etude de Maîtres JANER/BRINES, Notaires à Roquebrune-sur-Argens, ainsi que toutes pièces relatives à cette transaction,

**PRECISE** que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**VOTE : 25 voix POUR**

**8 voix CONTRE** (Jean CAYRON et pouvoir de Pascale TESSONNEAU, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

**18 CESSION APRES DECLASSEMENT DU LOT N° 2 DE LA COPROPRIETE CADASTREE SECTION BE N° 566 SISE RUE DES DOUANES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** du déclassement du domaine public du lot n° 2 de la copropriété cadastrée BE n° 566, sis rue des Douanes au Village, qui abrite au rez-de-chaussée une épicerie solidaire gérée par le C.C.A.S.,

**APPROUVE** la cession du lot n° 2 de la copropriété cadastrée BE n° 566, sis rue des Douanes au Village, au profit de la Société A.T. DEVELOPPEMENT ou de toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 85 000 euros, conformément à l'avis de France Domaine,

**PRECISE** que la Société A.T. DEVELOPPEMENT ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, aura l'obligation de livrer à la Commune, un local de même surface qui sera situé dans l'ensemble immobilier à édifier, sous la forme d'une datation complète qui sera constatée par acte notarié,

**DIT** que la Société A.T. DEVELOPPEMENT ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, aura l'obligation d'accueillir temporairement l'épicerie solidaire, dans une structure précaire, qui sera implantée sur site à l'endroit le plus adapté, pendant la durée des travaux et jusqu'à livraison du nouveau local,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique à intervenir en l'étude notariale de Maîtres JANER et BRINES à Roquebrune sur Argens,

**DIT** que la recette générée par cette cession sera inscrite au budget de la Commune.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**19 CONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires aux autorisations administratives requises (dépôt d'un permis de construire...).

**VOTE : 25 voix POUR**

**8 voix CONTRE** (Jean CAYRON et pouvoir de Pascale TESSONNEAU, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

**20 INDEMNITE DE PARTICIPATION AUX TRAVAUX DES JURYS CONSTITUES EN APPLICATION DES ARTICLES 38, 69, 70 ET 74 DU CODE DES MARCHES PUBLICS DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2006**

Après débat, le Conseil Municipal :

**ADOpte** le principe du versement d'une indemnité de participation aux travaux dans ces jurys à chaque membre ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle des candidats et pour chaque réunion,

**FIXE** le montant de cette indemnité sur la base du montant fixé à l'article A.614.2 du Code de l'urbanisme augmenté de l'indemnité kilométrique de déplacement, la vacation journalière correspondant à un centième du traitement brut annuel relatif à l'indice brut 944, ce qui représente la somme de 524,52 €, soit la somme de 262,26 € pour une vacation d'une demi-journée.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**21 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DU S.D.I.S. DU VAR POUR LA SURVEILLANCE DES PLAGES – SAISON 2014**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les termes de la convention proposée, à passer entre la Commune et le Service Départemental d'Incendie de Secours portant sur la mise à disposition de personnels du S.D.I.S du Var pour assurer la surveillance de la baignade sur les plages de la Commune, durant la saison 2014,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**22 ATTRIBUTION DES AVANTAGES EN NATURE « REPAS »**

Après débat, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** l'attribution des avantages en nature « repas » au personnel du service « restauration scolaire »,

**AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**PRECISE** que cet avantage est fixé, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, à 4,60 € par repas et sera revalorisé tous les 1<sup>er</sup> janvier.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**23 MISE A DISPOSITION A TEMPS COMPLET DE DEUX AGENTS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE A LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention de mise à disposition proposée,

**AUTORISE** M. le Premier Adjoint à signer tout document à intervenir.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**24 INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** l'attribution d'une indemnité annuelle de gardiennage des églises à Monsieur l'Abbé Fernand LOPEZ pour un montant de 474,22 €.

**AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**PRECISE** que les crédits correspondants sont ouverts au Budget, compte 6282.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**25 INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**MODIFIE** le montant de l'indemnité de fonction allouée à une Conseillère Municipale déléguée comme il suit :

<u>Nom Prénom</u>	<u>Délégation</u>	<u>Montant Brut indicatif au 08/04/2014</u>
LETOT Michèle Conseillère Municipale Déléguée	Hygiène et Santé Publique - Plages	568,92 € soit 11,9728 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %

**PRECISE** que cette indemnité est comprise dans l'enveloppe des indemnités de fonction allouées au Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux délégués,

**PRECISE** que cette indemnité suivra l'évolution de l'indice du point de la Fonction Publique Territoriale,

**PRECISE** que cette indemnité de fonction sera versée à compter du 3 juin 2014,

**PRECISE** que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif Commune, article 6531.

**VOTE : 32 voix POUR (Mme Michèle LETOT ne participe pas au vote)**

**26 INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DE FONCTION DE LA FILIERE DE LA POLICE MUNICIPALE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les modifications apportées au régime indemnitaire du personnel de la Police Municipale proposées.

**VOTE : 25 voix POUR**

**8 ABSTENTIONS** (Jean CAYRON et pouvoir de Pascale TESSONNEAU, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

**27 EXTENSION DU PERIMETRE DU MARCHE HEBDOMADAIRE DES ISSAMBRES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'étendre le périmètre du marché forain des Issambres sur la promenade A. Beaumont sur une longueur de 100 mètres.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**28 CREATION DU MARCHE HEBDOMADAIRE DES ISSAMBRES LE JEUDI EN JUILLET ET AOUT 2014 A TITRE EXPERIMENTAL**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de créer le marché forain sur la place de San Peire aux Issambres le jeudi matin à titre expérimental en juillet et août 2014.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**29 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MARCHES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de modifier le règlement intérieur des marchés, tel que proposé.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**30 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de ne pas appliquer les nouveaux rythmes scolaires pour septembre 2014,

**MAINTIENT** à l'identique pour cette rentrée de septembre 2014 les horaires des écoles maternelles et élémentaires sur le territoire de Roquebrune-sur-Argens à savoir :

- maternelles Bouverie et Village de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 : lundi mardi jeudi et vendredi,
- maternelle Issambres de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45 : lundi, mardi, jeudi et vendredi,
- élémentaires Bouverie, Village et Issambres de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 : lundi, mardi jeudi et vendredi.

**VOTE : 26 voix POUR**

**7 ABSTENTIONS** (Jean CAYRON et pouvoir de Pascale TESSONNEAU, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE)

**31 OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CLASSE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014 A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA BOUVERIE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**EMET** un avis favorable à cette ouverture de classe.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

*12H44 – Mme Sylvie SERGE CABITEN quitte la séance et donne pouvoir à M. le Maire*

**32 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE COMMUNE – EXERCICE 2014**

Après débat, le Conseil Municipal :

**ARRETE** le Budget Supplémentaire Commune de l'exercice 2014, compte tenu des restes à réaliser conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :

Dépenses Section de Fonctionnement	2 464 679,72 €
Recettes Section de Fonctionnement	2 464 679,72 €
Dépenses Section d'Investissement	13 213 966,07 €
Recettes Section d'Investissement	13 213.966,07 €

**VOTE : 25 voix POUR**

**8 ABSTENTIONS** (Jean CAYRON et pouvoir de Pascale TESSONNEAU, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

**33 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE D'ALLOUER** à l'association pour le Développement des Arts et Tradition une subvention de 4 000 €, à l'association Ski Club compétition sambracitain une subvention de 2 500 € et à l'association La Boule Sambracitaine une subvention de 1000 €.

**VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)**

**34 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** des décisions municipales n° 2014/69 à 2014/89.

*L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée,  
la séance est levée à 13 h 10.*

**AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 3 juin 2014.

Le Maire,  
**Luc JOUSSE**